

L'ÉCHO D'ODILON


*Saint-Odilon
de-Cranbourne*

AU COEUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

VOLUME 12 NUMÉRO 2

Été 2022

On vous attend. Soyez-y !!

Prochaine
parution
septembre 2022

23 juin 2022

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC 

On célèbre à
SAINT-ODILON 



18:00 Spectacle d'humour Rire en fût

20:00 Spectacle Vincent Nadeau et feu de joie

22:00 Feux d'artifices

L'ÉCHODilon est notre bulletin trimestriel d'informations municipales, communautaires, sportives et récréatives distribué gratuitement à tous les résidents de Saint-Odilon.

Le contenu des textes est la responsabilité de chaque auteur ou organisme.

Rédaction et mise en page:

Mélissa Chrétien
Dominique Giguère

Collaboratrice:

Denise Roy
Nathalie Boily

Municipalité de Saint-
Odilon-de-Cranbourne
111, rue Hôtel de ville
Saint-Odilon

Tél: 418-464-4801

Fax: 418-464-4800

www.saint-odilon.qc.ca

En partenariat avec:

Québec 


Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

Présentateur officiel

 Hydro
Québec

 SAO

Des nouvelles de notre Municipalité

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Collecte des ordures

La collecte des ordures est déjà implantée aux deux semaines de septembre à mai, mais cette fréquence est maintenant en vigueur aussi pendant la saison estivale, dès le mois de juin. Elle sera donc maintenue à ce rythme tout au long de l'année. De cette façon, nous pouvons éviter une hausse de tarif pour les vidanges.

Ce n'est pas une décision plaisante mais nous sommes confiants que nos citoyens nous aideront à atteindre notre objectif de diminuer le tonnage de déchets éliminés.

La récupération nous permet déjà de diminuer considérablement la quantité de déchets et nous ferons un pas de plus avec le compost. Les bacs à compost seront livrés en juillet.

Permis de construction

Vous êtes propriétaire d'une résidence ou d'un immeuble et vous voulez faire des travaux divers? Avant d'entreprendre ceux-ci, il est primordial de vérifier s'ils nécessitent l'obtention au préalable d'un permis ou certificat d'autorisation.

Même si, à première vue, une demande de permis semble restrictive pour le propriétaire, elle sert à le protéger, à protéger son entourage et à conserver une uniformité du territoire.

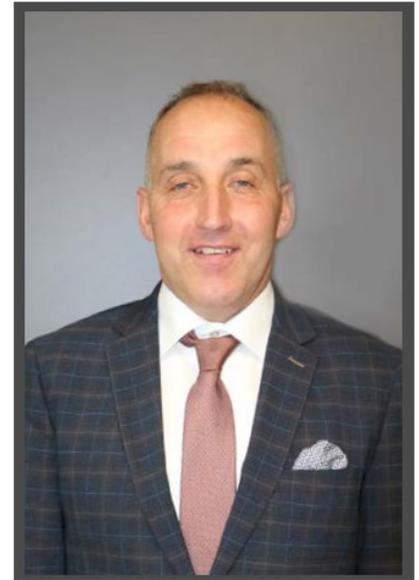
Tour de télécommunication de Sogetel Mobilité

Après plusieurs années de discussion avec Sogetel Mobilité au sujet de la construction d'une tour de télécommunication dans notre municipalité, le projet devrait voir le jour d'ici la fin de 2022. Cette tour est conforme à l'ensemble des directives d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Ce service est devenu essentiel pour le bon fonctionnement de nos entreprises. Sans compter que quelques secteurs de notre municipalité sont mal desservis, ce qui représente un défi d'utilisation du téléphone cellulaire par les citoyens. De plus en plus, les familles n'ont plus de ligne fixe à la maison. Il est très important d'être capable de logger ou de recevoir un appel en tout temps, c'est une question de sécurité.

Soyez assuré que j'ai pris connaissance de tous vos commentaires et je continue d'être à l'écoute. Ce n'est pas un dossier pris à la légère et je vais toujours continuer de m'informer sur le sujet pour m'assurer que ce projet soit bénéfique pour nos citoyens.

Je vous souhaite un bel été dans le plaisir! *Patrice Mathieu, maire*



Mot du Maire

Suivi des travaux 2022

Développement résidentiel:

Projet en cours. Nous sommes à faire l'étude de capacité des étangs aérés pour ainsi avoir les autorisations et débiter des travaux de prolongement sur les rues des Pins et des Lilas. Nous prévoyons débiter certains travaux cet été.

Voici la liste des subventions déposées dans différents programmes:

Nom subvention	But	Projet
PRABAM	Entretien bâtiments municipaux	Insonorisation, prise génératrice, fenêtre, asphalte...
TECQ	Eau potable, usées, Voirie	Rue Fabrique et rue Couture (stade des plans et devis)
PIIRL	Réseau routier niveau 1 et 2	Plan d'intervention en cours. Inventaire et état du réseau municipal
Sécurité routière	Améliorer la sécurité des usagers du réseau routier	Ajout trottoirs rue Langevin secteur Nord (projet déposé, en attente de la réponse)
FRR volet 1	Fonds régions et ruralité - Soutien au rayonnement	Projet de petites cabanes pour divers évènements, dont Expo agricole, marché de Noël, marché d'été...
FRR volet 4	Fonds régions et ruralité - Soutien à la vitalisation	Amélioration du parc de jeux à l'OTJ
FRR volet 4	Fonds régions et ruralité - Coopération intermunicipale	Projet avec la MRC d'un partage de ressources administratives
PRIMA	Aînés	Dépôt d'un projet pour l'aménagement d'un sentier avec modules d'exercices
Horizon des aînés	Aînés	Ajout de projecteurs et toiles dans la salle communautaire pour diffusion de séances d'exercices. Projet accepté et en cours de réalisation.

Demande de collaboration citoyenne

Une attention spéciale est demandée aux propriétaires de terrain lors de la tonte de votre gazon.

Le gazon ne doit pas être projeté sur les trottoirs ou dans le chemin. C'est une question de respect et de propreté du bien public. La Municipalité a un règlement régissant ce genre de problématique, soit le règlement RM-SQ-02 sur les nuisances et la salubrité. La personne qui commet un tel méfait est passible d'une amende minimale de 500\$.



Nous vous prions d'être conséquent et de ramasser le gazon qui sera projeté sur les trottoirs et la voie publique. **Merci pour votre collaboration habituelle !**



Permis municipal

Saviez-vous que dans bien des cas un permis municipal est nécessaire? Que ce soit pour une construction ou la rénovation d'une maison, d'un garage, remise ou gazébo ou pour l'installation d'une piscine en passant par un changement d'usage, un permis est nécessaire.

Parfois, un permis ne s'avère pas nécessaire mais des normes doivent être respectées. On peut penser à l'installation d'une clôture ou d'une haie, d'un spa ou l'implantation d'un poulailler urbain.

Avant d'entreprendre un projet, il est fortement conseillé de vous informez des différentes normes ou règles l'entourant. Il est préférable de savoir avant ce qui est permis ou non pour ne pas avoir de surprise lors du dépôt de la demande.

Cette année, le conseil a mandaté le service de l'urbanisme pour faire des interventions auprès des citoyens qui effectueront des travaux sans avoir demandé au préalable un permis. Le but n'étant pas de jouer à la police mais bien de sensibiliser la population à la nécessité d'effectuer des travaux en conformité avec la réglementation.

Prenez note que les permis ne sont pas émis la journée de la demande et que le délai de traitement peut être d'un maximum de 30 jours. Afin d'éviter des délais supplémentaires pour la réalisation de votre projet, informez-vous dès que possible au bureau municipal.





Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. **Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.**

Depuis le 1 juillet 2021 des modifications au règlement sont entrées en vigueur. Voici le résumé des modifications:

- Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010:

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du *Règlement*. Désormais, ils le devront.

- Règles en matière de contrôle de l'accès en vigueur depuis 1 juillet 2021:

- les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou l'enceinte ne devra être installé à moins de 1 m de celle-ci;
- aucune fenêtre ne devra être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

Pour obtenir plus amples informations vous pouvez consulter le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ou communiquer avec votre bureau municipal.

Bonne saison à tous !



AU CŒUR d'un monde de possibilité DEPUIS 1855

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DOMINIQUE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne a, le 7 mars 2022, adopté la résolution numéro 62-03-2022 demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de changer son nom pour le suivant : « Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ».

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom.

Les oppositions doivent être transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 20 juin 2022.

Dominique Giguère
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

La sécurité routière, j'en fais mon affaire!

Édition 2020

En tant qu'automobiliste

Je m'engage à accorder la priorité aux usagers des passages piétonniers, en particulier aux intersections, et à faire preuve de prudence et de courtoisie envers ceux-ci ; à respecter les limites de vitesse dans les quartiers résidentiels et dans les zones scolaires.

En tant que cycliste

Je m'engage à accorder la priorité aux usagers des passages piétonniers aux intersections et à faire preuve de prudence et de courtoisie envers ceux-ci ; à circuler à une vitesse raisonnable et prudente dans les quartiers résidentiels et dans les zones scolaires ; à être visible en tout temps pour les autres usagers de la route et à être attentif à mon environnement.

En tant que piéton

Je m'engage à traverser aux intersections et aux passages piétonniers ; je m'assure à être bien visible et attentif à mon environnement.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis sur pied le **programme RénoRégion**, qui a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence. La SHQ en assume le financement et la MRC en est le mandataire.



Admissibilité

Les principaux critères d'admissibilité sont :

- Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage. La subvention pour votre logement peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.
- Couple ou 1 personne 31 000 \$ (95 %) - 41 000 \$ (20 %)
- 2-3 personnes 36 500 \$ (95 %) - 46 500 \$ (20 %)
- 4-5 personnes 42 000 \$ (95 %) - 52 000 \$ (20 %)
- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la MRC. Celle-ci ne peut dépasser **120 000 \$**.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage et RénoRégion au cours des dix années précédant sa demande ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Note importante : Ces critères sont généraux et toute personne intéressée doit consulter les documents officiels de la SHQ, afin d'obtenir les détails de ceux-ci ou de contacter le responsable du programme à la MRC.

Travaux admissibles

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ de valeur et qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences concernant au moins l'un des éléments suivants :

- | | | | |
|-------------------|---------------|-------------|-------------|
| * Murs extérieurs | * Ouvertures | * Saillies | * Toiture |
| * Structure | * Électricité | * Plomberie | * Chauffage |



Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la [Régie du bâtiment du Québec](#) (RBQ), doivent débiter après avoir été approuvés par la MRC et doivent être terminés dans les douze mois suivant la date où ils ont été autorisés.

Inscription au programme

Pour de plus amples renseignements, ou pour obtenir un formulaire d'inscription au programme, veuillez contacter M. Gaétan Larivière au 418 774-9828 poste 232.

IMPORTANT : Les sommes d'argent disponibles pour ce programme sont limitées. Les dossiers sont traités selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Note: Cette brève description ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres modalités peuvent s'appliquer.



LA SÉCURITÉ CIVILE : POUR TOUS ET EN TOUT TEMPS!



Vents violents et tornade

Au Québec, on parle de vents violents quand :

- les vents soufflent à 60 km/h ou plus pendant au moins une heure;
- il y a des rafales de 90 km/h ou plus.

Ces vents peuvent être liés à des dépressions atmosphériques ou à des phénomènes météorologiques localisés. Ils peuvent causer des dégâts importants.

Quant aux tornades, elles sont des colonnes rotatives de vents violents. Elles peuvent se déplacer à plus de 70 km/h et changer de trajectoire de façon brusque, ce qui les rend dévastatrices.

Certains signes peuvent annoncer l'apparition d'une tornade, dont :

- un ciel très sombre teinté de vert ou de jaune;
- de fréquents éclairs et coups de tonnerre;
- une pluie torrentielle;
- de la grêle;
- un grondement ou un sifflement;
- un nuage ressemblant à un entonnoir à la base d'un nuage orageux.

Préparez un plan familial d'urgence.

Suivez les alertes météorologiques en vigueur dans votre région.

Coupez et ramassez les branches d'arbre mortes sur votre terrain. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec ou avec votre entreprise locale de distribution d'électricité avant d'entreprendre des travaux d'égavage.

En situation d'urgence ou de sinistre, vous êtes la première personne responsable de votre sécurité et de celle de votre famille ainsi que de la sauvegarde de vos biens. En cas de sinistre, les municipalités sont toutefois responsables d'aider les citoyens touchés et mettent en œuvre les mesures nécessaires.

Lorsque la capacité d'intervention d'une municipalité est insuffisante, le gouvernement du Québec lui prête assistance en déployant des ressources gouvernementales pour faciliter le retour à la normale, en fonction de ce qui est prévu dans le Plan national de sécurité civile.

En cas d'alerte de vents violents ou de tornade

Rangez et attachez solidement tout ce qui pourrait être emporté par le vent (meubles de jardin, barbecues, boîtes à ordures, antennes paraboliques, etc.).

Reportez les déplacements non essentiels.

Avant de prendre la route, renseignez-vous sur les conditions routières en consultant le site Québec 511 ou par téléphone, au numéro 511.

Suivez les médias sociaux de votre municipalité et d'Urgence Québec et écoutez les médias régionaux pour connaître l'état de la situation et les mesures à prendre.

Si vous êtes en danger ou si les autorités le demandent, quittez la maison. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. Pour plus de détails, consultez la page [Évacuer sa maison](#).

Que faire pendant

Si vous êtes à l'intérieur :

- Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- Réunissez les membres de votre famille en un lieu sûr. Réfugiez-vous au sous-sol ou abritez-vous dans une petite pièce intérieure au rez-de-chaussée, comme une salle de bains, une garde-robe, un corridor ou sous un meuble solide.
- Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble d'appartements.
- Quittez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent ou par la tornade.

Si vous êtes dehors :

- Réfugiez-vous dans un bâtiment ayant un toit assez solide pour résister à la force du vent.
- Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, trouvez refuge dans un fossé ou dans un repli de terrain. Couchez-vous face contre terre et protégez votre tête avec vos mains.
- Protégez-vous des objets qui peuvent être projetés par le vent.
- Prenez des précautions particulières si vous habitez près d'une rive, puisque les vents forts peuvent créer d'immenses vagues. N'allez jamais observer une tempête au bord de l'eau.
- Suivez l'évolution de la situation et respectez les consignes émises par les sources officielles d'information (ex. : votre municipalité, le gouvernement du Québec).

Ces lieux ne représentent pas des abris adéquats :

- les voitures;
- les maisons mobiles;
- les bâtiments ayant un toit immense, par exemple les gymnases, les églises ou les granges, car ce toit est susceptible de s'effondrer.

Si vous vous trouvez dans l'un de ces endroits, quittez-le immédiatement et cherchez un abri sûr.

N'approchez jamais d'une tornade. Pensez, au contraire, à vous en éloigner et à vous en protéger.

Si vous êtes à l'extérieur et n'êtes pas en mesure de vous éloigner de la tornade ni de vous réfugier à l'intérieur d'un bâtiment sûr, placez-vous à bonne distance d'arbres, de poteaux et de lignes électriques.

Que faire après

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, vous pouvez revenir à la maison. Faites-le de jour, car il sera plus facile de voir les problèmes et les dangers.

Assurez-vous que votre maison est sécuritaire. N'entrez jamais dans un bâtiment endommagé par le vent.

Vérifiez l'état des dégâts (toitures, cabanons, débris laissés par le vent).

Ramassez les débris en faisant attention aux objets coupants comme la tôle ou le verre.

Attention! Ne vous approchez jamais d'un fil électrique tombé au sol. Composez immédiatement le 911. Lorsqu'un fil touche le sol, le risque est élevé qu'il soit sous tension, et le sol environnant aussi.

Faites un inventaire des dommages, avec photos ou vidéos à l'appui. Informez-en votre municipalité, votre assureur et l'établissement financier qui vous a accordé un prêt hypothécaire. Pour vos réclamations, conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés.

S'il y a des travaux importants à effectuer avant que vous puissiez revenir chez vous, sécurisez les lieux afin de tenir éloignés les pilleurs et les curieux :

- verrouillez les portes;
- barricadez les fenêtres;
- recouvrez les parties endommagées.

Prêtez attention à vos réactions et à celles de vos proches après avoir vécu un sinistre :

- anxiété, détresse ou pleurs fréquents;
- manque d'intérêt ou d'énergie;
- agressivité;
- difficultés de concentration ou confusion;
- augmentation de la consommation d'alcool ou de drogue.

De l'aide psychosociale vous est offerte. Des professionnels en intervention psychosociale sont disponibles pour vous soutenir, vous conseiller et vous diriger vers des ressources adaptées à vos besoins ou à ceux de vos proches. Communiquez avec Info-Social, au numéro 811, et choisissez l'option 2 pour parler à l'un de ces professionnels. Ce service est gratuit et confidentiel, et il est offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Pour plus d'information sur les réactions suivant un sinistre et sur des moyens pouvant vous aider, consultez la page [Aller mieux à la suite d'un sinistre](#).



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Matières résiduelles, recyclage et compostage

L'expression « matière résiduelle » est un terme générique couvrant plusieurs grandes familles de résidus, notamment les matières dangereuses et non dangereuses, les déchets biomédicaux, les pesticides et les matières résiduelles fertilisantes.

Les Québécoises et les Québécois produisent en moyenne 25 tonnes de matières résiduelles non dangereuses chaque minute. En dépit des efforts de sensibilisation et des moyens offerts à la population, aux municipalités, aux institutions, aux commerces et aux industries pour réduire leur production de biens et valoriser leurs résidus, une quantité encore trop importante de produits de consommation finissent leur vie dans les lieux d'élimination.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. Cette politique vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

La Municipalité reçoit une redevance qui est calculé selon le tonnage de recyclage et de matière résiduelle. Plus le tonnage de recyclage augmente et celui des matières résiduelles diminue, plus le chèque augmente. Il est donc important que tous et chacun fasse sa part pour contrôler les coûts liés aux matières résiduelles.

Également, cette année se veut une année de changement. **La Municipalité emboîte le pas elle aussi pour intégrer la collecte aux deux semaines à l'année.** Les tests ont été fait ailleurs dans la MRC Robert-Cliche et les résultats sont concluants. Le tout dans le but également de diminuer les coûts qui ne cessent d'augmenter.

Dans la même ligne d'idée, les composteurs domestiques arrivent bientôt chez nous! D'ailleurs, plusieurs résidents ont participé à la formation gratuite sur le compostage en mai dernier. Une prochaine formation aura lieu d'ici la fin de l'été. Date à confirmer. Pour le noyau urbain, un bac brun sera distribué. Nous ne connaissons pas encore la date.

Écocentre : Il y aura possibilité en 2023 de déposer un projet d'écocentre directement à St-Odilon et ainsi bénéficier d'une subvention. Pourquoi un écocentre? Toujours dans le but d'éviter de payer l'enfouissement des matières résiduelles! Selon ce qui est apporté à l'écocentre, il y a des ententes avec des partenaires possibles et ainsi faire de l'économie circulaire.





Tête-à-tête avec votre **BAC BLEU** VOS QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES!

Votre service de l'environnement de la MRC Robert-Cliche a rassemblé les interrogations les plus fréquentes de ses citoyens concernant tout ce qui est relatif à la gestion des matières résiduelles. Une foire aux questions plus étoffée est disponible sur le site web de la MRC : <https://www.beaucerc.com/fr/plus-dinformations>

Question: Quelles matières sont acceptées?

Réponse: Retenez : Contenants, emballages, imprimés et journaux ou télécharger l'application de tri mobile Ça va où ? <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/appmobile-cavaou/>

Question: Quel type de plastique ne se recycle pas?

Réponse: Les plastiques qui ne possédant pas le pas le symbole du triangle de Möbius (triangle fléché) avec le chiffre 1 à 5 ou 7 ne sont pas recyclables. La styromousse qui est numéro 6 n'est donc pas acceptée au centre de tri. Mais attention ! Si le plastique s'étire (ex. sac d'épicerie ou « Saran Wrap »), c'est qu'il est recyclable.

Question: Doit-on rincer les contenants?

Réponse: Oui, il est préférable que tous vos contenants soient rincés, afin d'éviter la contamination des autres matières, de protéger la santé des employés du centre de tri et d'éviter les mauvaises odeurs.

Question: Dois-je enlever les bouchons des contenants de plastique?

Réponse: Non, les bouchons doivent être laissés sur les contenants de plastique pour qu'ils ne contaminent pas les autres matières, comme le verre. Dévissez-les d'un quart de tour pour permettre une meilleure compaction.

Question: Qui dois-je appeler si mon bac de recyclage n'a pas été collecté?

Réponse: La MRC au 418 774-9828 ou écrivez à gmr@beaucerc.com

Question: Est-ce qu'il y a de la collecte les jours fériés?

Réponse: Oui, les seules journées où il n'y a aucune collecte de recyclage sont les 25 décembre et 1^{er} janvier. Pensez aussi à imprimer le calendrier des collectes via le site web de votre municipalité.

Question: Est-ce que mes sacs de poubelle et boîtes de carton déposés à côté de mes bacs seront ramassés aussi?

Réponse: Les excédents placés en dehors de votre bac de recyclage ne seront pas ramassés, il est suggéré de les étaler sur plusieurs collectes.

Question: Est-ce qu'il y a une limite maximale de bacs bleus ou conteneurs sur ma propriété?

Réponse: Il n'y a aucune limite quant à la quantité de bacs roulants que le résidentiel, le commercial ou l'institutionnel peut posséder. Aussitôt que vous remplissez un volume de 4 bacs bleus par deux semaines, il est recommandé de faire la location d'un conteneur.

Question: Où peut-on acheter des bacs bleus ou des conteneurs?

Réponse: La MRC ne fournit aucun bac ni aucun conteneur. Résidentiel : Chacun doit acheter ce dont il a besoin (quincaillerie). Commercial : La location de conteneur peut se faire auprès de l'entreprise Sanitaire Fortier, au numéro 418 332-2880 poste 1239.

EN ESPÉRANT VOUS AVOIR AIGUILLÉ UN PEU PLUS!



NOUVELLE CHARTE DU RECYCLAGE

Enfin ! Après les maintes crises du recyclage (2003, 2008 et 2013) et les difficultés à trouver des débouchés locaux pour récupérer nos fameux plastiques ou autres matières problématiques, le système de collecte du recyclage (bac bleu ou vert selon les municipalités) est en cours de modernisation pour tout le Québec !

Dans son lot de nouveautés, voici la liste des matières recyclables acceptées qui a été repensée afin d'uniformiser le tout à la grandeur de la province. Afin d'assurer le bon geste de tri et d'améliorer davantage la qualité de la matière collectée, seules ces matières sont maintenant visées, on les appelle les CEIJ :

Contenants



Emballages



Imprimés



Journaux



CEIJ acceptés sur l'ensemble du territoire québécois

Les fibres (papier et carton)

Boîtes de carton (carton laminé, carton ondulé, carton plat)

Boîtes d'œufs

Rouleaux de carton

Journaux, circulaires, revues, magazines, catalogues, annuaires téléphoniques

Feuilles, enveloppes, sacs de papier, papier à forte couverture d'encre (p. ex. : affiche, papier d'emballage non métallisé)

Contenant à pignon (contenants de lait et de jus)

Contenant aseptique (de type « Tetra Pak »)

Le plastique

Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de breuvages, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :

PET PEHD PEBD PP

Le métal

Assiettes et papier d'aluminium

Boîtes de conserve

Canettes d'aluminium

Cintres métalliques

Le verre

Bouteilles, pots, bocaux (peu importe la couleur)



Les matières suivantes ne vont pas à la poubelle!
Apportez-les à l'écocentre régional de la MRC Robert-Cliche.
Des frais (\$) peuvent s'appliquer sur certaines matières.

Écocentre régional
184, 181^e Rue, Beauceville
(Parc industriel)

MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE



PRODUITS DANGEREUX (RDD)

Eau de javel • Colle • Adhésif
Solvant • Pesticide • Engrais
Bonbonne de gaz propane vide
Chlore • Parfum • Nettoyant de tous
types • Alcool à friction •
Insecticide



AMPOULES AU MERCURE

Ampoules fluocompactes • Tubes
fluorescents



MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Cellulaire • Téléviseur • Ordinateur
Imprimante • Radio • Console de
jeux • Écran



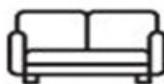
HUILES USÉES

Huiles minérales, synthétiques ou
végétales • Antigels • Liquides de
refroidissement • Leurs contenants
et leurs filtres



PLASTIQUES AGRICOLES

Tubulures \$ • Pellicule de
balles de foin (exempte de saleté)



OBJETS ENCOMBRANTS (\$)

Articles de sport et de loisirs
Électroménagers • Ameublement
Mobiliers extérieurs • Équipements
motorisés vides d'essence et
d'huile



PILES

Piles rechargeables et non
rechargeables • Batteries de voiture



MATÉRIAUX GRANULAIRES (\$)

Déblais d'excavation
(terre, tourbe, gravier)



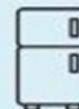
CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) (\$)

Cadre • Porte • Fenêtre • Palette
Bois • Gypse • Bardeau d'asphalte
Préart • Plancher flottant • Vinyle
Céramique



AUSSI ACCEPTÉS

Textile • Cassettes • Cartouches
d'encre • CD • Bouchons de liège
Produits électriques



APPAREILS FRIGORIFIQUES

Réfrigérateur • Congélateur
Climatiseur • Déshumidificateur
Refroidisseur à eau ou à vin
Cellier • Thermopompe



PNEUS

Pneus sans jante • Pneus de vélos
Pneus avec jante \$ • Pneus hors
dimensions (plus de 48 pouces) \$



RÉSIDUS VERTS (\$)

Branches • Feuilles en vrac •
Résidus de jardin en vrac



PEINTURE

Peintures • Teintures • Vernis
Apprêts • Laques et enduits
protecteurs au latex, à l'alkyde ou à
l'email • Leurs contenants, incluant
les aérosols

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

LES AVANTAGES DU COMPOST



Ajouter du compost dans votre jardin, ou sur votre terrain, améliore la structure du sol, ce qui favorise le drainage de l'eau de pluie, l'aération du sol et la croissance des plantes. En plus, le compost offre un apport prolongé d'éléments nutritifs pour les végétaux et peut servir de barrière aux indésirables, comme de petits insectes nuisibles ou certaines maladies.

Qui a dit que l'herbe était toujours plus verte chez le voisin ?

OÙ METTRE VOTRE COMPOSTEUR ?

Idéalement, choisissez un endroit bien drainé, semi-ombragé et où il sera possible d'y apporter de l'eau en cas de besoin.

Optez pour un emplacement qui sera accessible toute l'année... même en hiver ! Bien que le processus de compostage ralentisse considérablement pendant la saison froide, il est possible de continuer à y accumuler des matières. L'activité reprendra au printemps à la suite d'un bon retournement des matières et, au besoin, de l'ajout de matières brunes.

Vous avez trouvé l'endroit idéal ? Pour vous lancer, placez une mince couche de brindilles, de copeaux de bois ou des feuilles au fond du composteur pour favoriser l'aération et le drainage, puis suivez la recette ! Si vous disposez d'un composteur rotatif, cette étape n'est pas nécessaire.

LA RECETTE

Pour obtenir un compost de qualité, il faut avoir un équilibre entre les matières carbonées (comme les feuilles mortes) et les matières azotées (comme les résidus alimentaires).

Bonne nouvelle: on trouve tous les ingrédients dans la cuisine et le jardin !

1 Déposez vos matières azotées végétales comme les résidus alimentaires dans votre composteur



2 Ajoutez-y le double, en volume, de feuilles mortes ou autres matières riches en carbone comme de la paille ou du bran de scie



3 Brassez à l'occasion à l'aide d'une fourche ou d'un autre outil pour l'aérer et laissez reposer.

La matière se transforme en compost grâce au travail des microorganismes et des invertébrés du sol. Assurez-vous qu'ils ont assez d'air et d'eau (mais pas trop) pour faire leur travail !

Après environ 1 an, vous obtiendrez du compost, un produit brun foncé qui a l'odeur et l'apparence d'un terreau, pour enrichir vos platebandes ou votre gazon.



QUOI METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR DOMESTIQUE ?

PROVENANCE	MATIÈRES COMPATIBLES AVEC VOTRE COMPOSTEUR	MATIÈRES VERTES (AZOTÉES) OU BRUNES (CARBONÉES)	TRUCS ET ASTUCES
DANS LA CUISINE ET LA MAISON 	Restes de fruits et de légumes (ex. pelures de bananes, cœurs de pommes, épluchures de pommes de terre, etc.)	●	Cuits, crus et même périmés, tous les résidus de source végétale peuvent être compostés ! Évitez les écorces d'agrumes en trop grande quantité ainsi que les restes de repas qui contiennent de la viande, du poisson ou des produits laitiers.
	Pâtes alimentaires (sans sauce), céréales (sans lait), pain, craquelins et riz	●	Ne craignez pas les moisissures, elles participeront au processus de biodégradation !
	Marc de café et feuilles de thé	●	Il n'est pas nécessaire de retirer le papier filtre ou les sachets de thé de fibre naturelle.
	Écales de noix (ex. graines de tournesol)	●	Évitez les noyaux durs comme les noyaux de pêches ou d'avocats qui prennent trop de temps à composter.
	Coquilles d'œufs	—	Mais pas l'œuf en entier ! Idéalement en petites quantités et broyées à l'aide de vos mains.
	Papiers essuie-tout, serviettes de table en papier et papier journal déchiqueté	●	Le papier journal peut être une bonne source de carbone, mais il est plus avantageux de le recycler. Évitez les papiers glacés ou cirés.
	Plantes d'intérieur fanées ou mortes	●	Avec la terre, mais sans le pot ! 😊
	Cendres de bois de foyer refroidies ou de charbon de bois dur	—	En petites quantités seulement, mais il est préférable de les épandre directement au sol.
DANS LA COUR ET LE JARDIN 	Rognures de gazon	●	Il vaut toujours mieux pratiquer l'herbicyclage et laisser les rognures au sol. Si vous en avez en trop grande quantité, laissez-les sécher avant de les placer au composteur.
	Résidus de jardin	●	Incluant les résidus de taille des végétaux, les mauvaises herbes non montées en graine, les plantes fanées ou mortes, les fleurs séchées, etc.
	Feuilles mortes	●	Les aiguilles de conifères, les feuilles de rhubarbe, de chêne et de noyer en trop grande quantité devraient être évitées.
SI DISPONIBLE À PROXIMITÉ	Paille Bran de scie et copeaux de bois	●	La paille, le bran de scie et les copeaux de bois non traité sont d'excellents apports en carbone.

QUOI ÉVITER ?



La température ne s'élève pas suffisamment dans un composteur domestique pour éliminer les pathogènes comme les salmonelles, contrairement au compostage dans un site industriel. C'est pourquoi certaines matières sont à proscrire. De plus, les rongeurs, rats, souris et mouffettes sont surtout attirés par les résidus de viande et de matières grasses comme le fromage et les produits laitiers. Évitez de leur servir un festin et vous éviterez les animaux indésirables.

MATIÈRES À ÉVITER OU À PROSCRIRE

- Résidus d'origine animale comme les produits laitiers, la viande et le poisson*
- Os, arêtes de poisson et coquilles de mollusques et carapaces de crustacés*
- Matières grasses (huiles végétales, mayonnaise, sauce à salade)*
- Plantes ou feuillage malade
- Mauvaises herbes montées en graine ou rampantes
- Excréments humains ou d'animaux
- Bois traité
- Matériaux contaminés avec des pesticides ou des produits dangereux
- Briquettes de barbecue qui contiennent des produits chimiques

* Ces matières peuvent généralement être placées dans votre bac brun ou déposées à un site d'apport volontaire. Consultez l'application **Ça va où?** ou encore le site Internet de votre municipalité.

À CHAQUE PROBLÈME... UNE SOLUTION !

→ TROP SEC ?

Arrosez-le ou retirez le couvercle lors d'une faible pluie ou Ajoutez des matières vertes

→ TROP HUMIDE ?

Ajoutez des matières brunes (sèches) et brassez

→ MAUVAISES ODEURS ?

Ajoutez des matières brunes (sèches) et brassez

→ PRÉSENCE DE MOUCHES ?

Couvrez les résidus alimentaires avec du papier journal, des feuilles mortes, de la paille, du bran de scie ou de la terre

→ MATIÈRES TROP COMPACTES ?

Ajoutez des matières grossières (copeaux) et brassez



MRC Robert-Cliche

NOUVEAUTÉ : CALENDRIERS DES COLLECTES TÉLÉCHARGEABLES !!

Avis à tous les citoyens de la MRC Robert-Cliche : il est désormais possible de télécharger le calendrier des collectes de votre municipalité en version insérable dans votre agenda électronique! Voir les liens ci-dessous pour chaque municipalité. En cas de questions ou de problèmes, contacter gmr@beaucerc.com

St-Odilon: <https://outlook.office365.com/.../144e59b226.../calendar.ics>



AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (NON-DESSERVIES PAR UN RÉSEAU D'ÉGOUTS) SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ROBERT-CLICHE

Tout propriétaire d'une résidence isolée (non desservie par un réseau d'égouts) a le devoir de respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. Entre autres, lorsque l'installation septique devient une source de nuisance ou de contamination des eaux, le propriétaire doit s'assurer de la mise aux normes de son installation septique dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ont donc pas à attendre la visite de l'inspecteur. De plus, vous avez avantage à vous conformer le plus tôt possible. Le fait de procéder avant l'inspection de votre terrain par la MRC vous donne davantage de temps pour faire les démarches et limite les risques que vous receviez une amende minimale de 5 000 \$ plus les frais et contributions en vertu de la réglementation provinciale. De plus, nous vous rappelons qu'il existe présentement un crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes des installations septiques et ce crédit est pour le moment valide jusqu'à avril 2027.

La MRC Robert-Cliche est tenue d'appliquer cette réglementation sur son territoire. Pour ce faire, comme pour les années précédentes, la MRC informe sa population qu'elle entend procéder à des visites terrain d'un certain nombre de résidences sur son territoire. Les résidences visées pour les années 2022-2023 sont indiquées au tableau 1. Les installations septiques de ces résidences feront l'objet d'une inspection et sont sujettes à une mise aux normes le cas échéant.

Nous tenons à rappeler qu'un permis doit avoir été obtenu avant tous travaux de construction, rénovation, modification ou déplacement d'une installation septique.

IMPORTANT CHANGEMENT DANS LES PROCÉDURES EN 2022

Veuillez prendre note qu'il n'y aura **aucun rappel ni avis écrit** et chaque propriétaire est responsable de s'assurer que les consignes de préparation de la fosse soient respectées afin qu'elle soit vidangée. Le cas échéant, des **frais de 75\$** pour déplacement inutile seront facturés. Nous vous suggérons de préparer l'emplacement le dimanche soir précédent la semaine de vidange.

TABLEAU 1 : Les résidences isolées dont le numéro de porte est inscrit au tableau suivant sont sujettes à être visitées au cours des années 2022-23 pour la vérification de leurs systèmes de traitement des eaux usées. À noter, certaines adresses incluses peuvent avoir déjà été inspectées.

NUMÉRO	VOIE	NUMÉRO	VOIE	MUNICIPALITÉ
105 à 269	10E RANG OUEST	285 à 490	1ER RANG EST	SAINT-ODILON- DE- CRANBOURNE
451	3E RANG EST	238	4 ^E RANG	
487	6 ^E RANG EST	272	8 ^E RANG EST	
110 à 238	8 ^E RANG OUEST	169 et 201	LANGEVIN	

VIDANGE - FOSSE SEPTIQUE

La MRC Robert-Cliche détient la compétence pour la vidange des fosses septiques. Celle-ci est effectuée automatiquement aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires tel; chalet, cabane à sucre, etc.

Le coût de la vidange automatique selon la cédule prévue est normalement couvert par le montant payé par chaque propriétaire par le biais des taxes municipales. Toutes vidanges autres que celles prévues automatiquement vous seront facturées.

Des coûts additionnels de 75 \$ sont prévus dans les cas suivants:

- Vidange en dehors de la période de vidanges prévue pour votre secteur;
- Déplacement inutile (adresse mal identifiée, fosse pas trouvée ou inaccessible, couvercles mal dégagés, entrée obstruée, barrée ou non dégagée, etc.).

Des coûts additionnels de 100\$ sont prévus dans les cas suivants:

- Travaux de mise aux normes nécessitant une vidange dans un délai moins de 48 heures ouvrables;
- Vidange en urgence dans un délai moins de 24 heures, soir de semaine, vendredi après-midi, fin de semaine, jours fériés, période du temps des fêtes et en dehors des heures régulières de bureau.

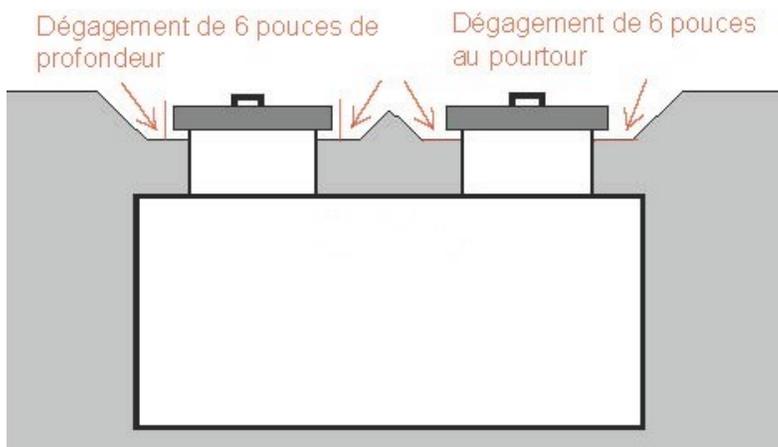
FOSSE DE RÉTENTION (fosse scellée)

Pour obtenir une vidange, composer le 418 226-5300 du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h, ou par courriel à fosse@vsjb.ca

La vidange de fosse de rétention se fait selon le besoin du propriétaire. Il n'y a pas de cédule établie pour ce type de fosse. Pour bénéficier du tarif régulier, vous devez prévoir un délai maximal de 5 jours ouvrables. **Des frais additionnels s'appliqueront pour toutes demandes nécessitant une vidange dans un délai plus court.**

VIDANGE EN URGENCE

En cas d'urgence durant les fins de semaines, jours fériés ou congés des Fêtes, veuillez composer le 418 387-9041 et une personne répondra à votre appel. Des frais additionnels vous seront facturés.



Lorsqu'une vidange de fosse est prévue, le propriétaire doit s'assurer de rendre l'emplacement accessible et dégager les couvercles de la fosse de 6" au pourtour et 6" en profondeur la fin de semaine précédent la semaine prévue de la vidange. Aucun avis téléphonique sera acheminé au propriétaire pour lui faire un rappel. Le vidangeur laissera un accroche-porte pour aviser le propriétaire

Se construire à Saint-Odilon

C'est payant!

ADESO

- ✓ **CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**
(Une unité d'évaluation)
5000.00\$ et un remboursement de taxes d'un an.
- ✓ **CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**
(Jumelé avec deux unités d'évaluation)
2 x 5000. \$ et un remboursement de taxes d'un an.
- ✓ **LOGEMENT MULTIFAMILIAL**
(Quatre logements et plus)
Cinq ans de congés de taxes.
- ✓ **ENTREPRISES (Parc industriel)**
Cinq ans de congés de taxes.

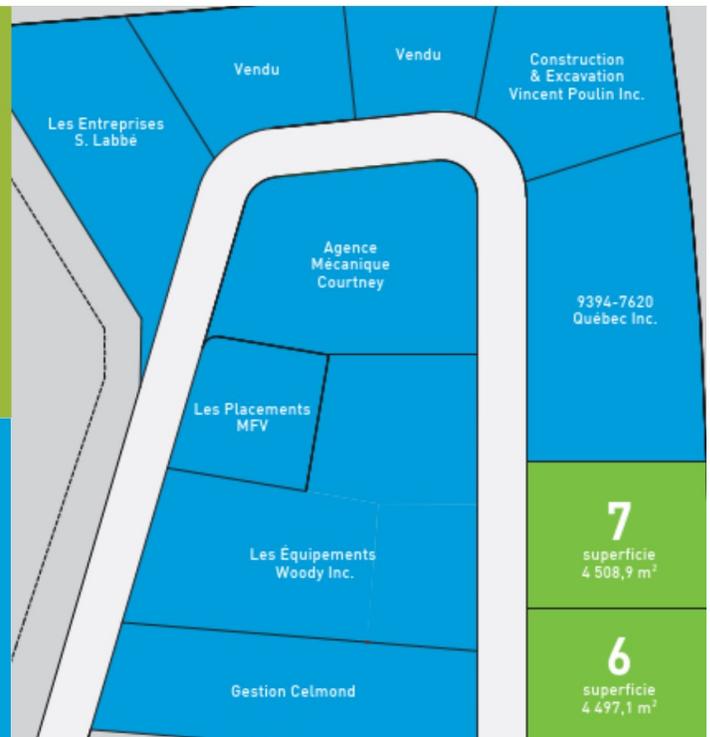


TERRAINS COMMERCIAUX

→ 1.00\$ / pied carré

Contactez ADESO

418 464-4801



OFFRE D'EMPLOI



AU COEUR d'un monde de possibilités DEPUIS 1855

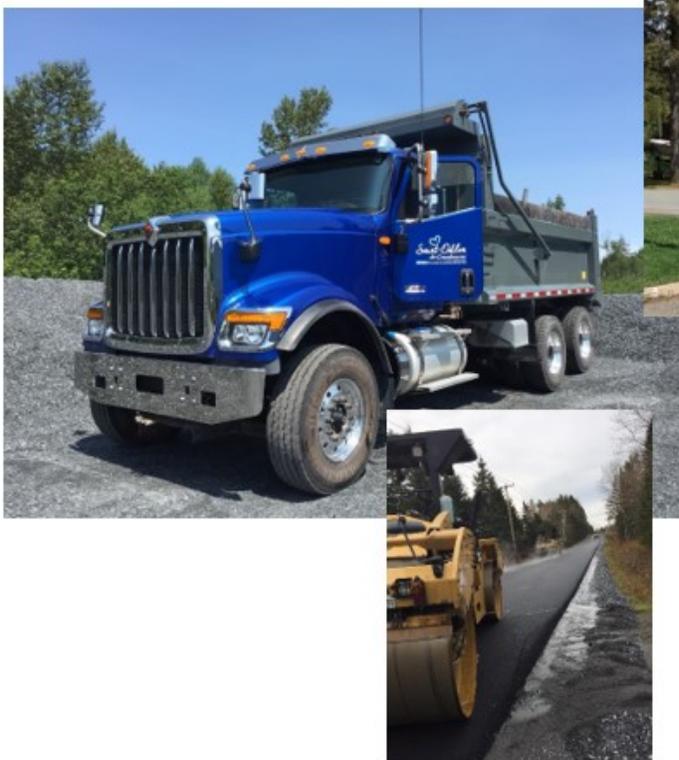
OFFRE D'EMPLOI JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Ce que nous recherchons ?

- Détenir un permis de conduire valide classe 3, un atout. Vous ne le détenez pas et le poste vous intéresse ? Communiquez avec nous.
- Être disponible pour des horaires variables en période hivernale pour le déneigement des chemins.
- Avoir de bonnes habiletés manuelles et une bonne capacité physique.
- Avoir de l'autonomie et un bon sens du travail d'équipe.

Ce que nous offrons ?

- Un milieu dynamique.
- Poste régulier à temps complet à 40 heures/semaine.
- Salaire selon la convention collective.
- Avantages sociaux compétitifs, dont assurances collectives et régime de retraite.



Votre candidature

Les personnes intéressées sont invitées
à faire parvenir leur candidature à :

Marc-André Paré CRHA

217 rue du Vallon Tring-Jonction G0N 1X0

Courriel : mapconsultant@c gocable.ca



**MARC-ANDRÉ
PARÉ** consultant inc.
Votre partenaire en solutions
RH et en management

Le tableau des honneurs



Bravo à Ève Morency, qui en est à sa première année au sein du programme de l'Université Laval. Elle a aidé son équipe à remporter le Championnat provincial de cheerleading, catégorie universitaire mixte COED niveau 7, présenté le 19 mars dernier à Saint-Hyacinthe.

Bravo Jordan Vachon pour ta 2e place au lancer du disque aux régionaux d'athlétisme le 6 juin dernier au PEPS de l'Université Laval.



Félicitations à Alexandra Bisson et son équipe des Condors U16 Chaudière-Appalaches. Elles ont remporté l'or au volleyball, catégorie D4, lors des Nationaux jeunesse 2022, qui ont pris fin le 24 mai à Edmonton, en Alberta, après trois jours de compétition.

Une œuvre de l'artiste de Saint-Odilon-de-Cranbourne, Aurélien Biet, a été choisie pour être remise à l'un des lauréats du prix Norbert-Rodrigue attribué par le Réseau québécois en développement social (RQDS). Félicitations !



Bravo à M. Christian Bilodeau et Mme Annie Sirois de la Ferme Coqueron pour avoir remporté le titre de Maître-Éleveur en 2021. Félicitations!

Bravo à Emmy Fecteau et son équipe de hockey féminin Stingers de l'université Concordia qui ont été couronnées championnes canadiennes pour la première fois en plus de deux décennies.

Concordia a blanchi les Lakers de Nipissing 4-0 lors de la finale U Sports dimanche à la MacLauran Arena de Charlottetown, à l'Île du Prince-Édouard pour ainsi récupérer le titre pour la première fois depuis 1999. Félicitations!





Félicitations à Jacob Mathieu, attaquant du club de hockey de l'Océanic de Rimouski, qui a récemment été nommé pour le Trophée Marcel-Robert!

Cet honneur est remis annuellement au

joueur qui combine le mieux les performances sur la patinoire et la réussite académique!

Pour marquer la Journée internationale des droits des femmes, célébrée le 8 mars, EnBeauce.com présente le portrait de huit Beauceronnes qui, chacune dans leur domaine, ont imprégné la région de leurs couleurs et



de leur leadership pour forger une société forte de valeurs que sont le respect, l'acceptation, la considération, l'appréciation, l'accueil et l'ouverture.

Vicky St-Hilaire, productrice laitière de Saint-Odilon-de-Cranbourne, une femme « heureuse d'être contente ». Bravo Vicky!

Félicitations et soyons fiers de ces belles réussites !



Service incendie



VISITE DES POMPIERS

Noter que les pompiers ont commencé à passer par les portes pour vérifier les avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone dans certain cas, ainsi que l'extincteur et l'entrée électrique.

P.S. : Les pompiers se présentent chez-vous afin de s'assurer que vous êtes en sécurité dans votre maison.

FEU EXTÉRIEUR

Voici un extrait du règlement 293-2008 concernant la prévention incendie :

ARTICLE 7

- 7.3. Il est interdit de faire brûler ou de mettre le feu sur un terrain privé ou public. Cette interdiction ne s'applique pas à l'intérieur d'un bâtiment lorsque l'on fait brûler à l'intérieur d'un appareil à combustion, ni lorsque l'on fait brûler dans un foyer conforme et ce à l'extérieur.
- 7.4. Malgré l'article 7.3, le directeur ou son remplaçant peut donner un permis de brûlage pour faire brûler de branchages résultant d'un déboisement en zone agricole aux conditions suivantes :
 - 7.4.1. Le requérant fait parvenir un avis écrit au Service de Sécurité Incendie de son intention de brûler des branchages au moins 3 jours ou vrables à l'avance;
 - 7.4.2. Les conditions de risques d'incendie de la SOPFEU le permettent;
 - 7.4.3. Les conditions de sécurité exigées sur le permis de brûlage sont respectées;
 - 7.4.4. Malgré l'émission de permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service d'incendie pourra être facturé;
- 7.5 **Il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins qu'il ne soit situé à plus de 3 mètres de tout bâtiment. En plus, ce foyer doit être muni d'un pare-étincelles pour la cheminée et les faces exposées.**
- 7.6. Il est de plus interdit de brûler, à l'extérieur, des déchets et/ou toute matière susceptible de causer des odeurs ou des fumées nocives pouvant affecter le bien-être et/ou la santé des gens.

- 7.13. Tout bâtiment résidentiel doit être équipé d'au moins un extincteur portatif fonctionnel de type ABC d'un minimum de 5 lbs. Pour tous les bâtiments autres que résidentiel dont l'aire au sol est de plus de 600m², le bâtiment doit être équipé d'au moins 3 extincteurs portatifs fonctionnels de type ABC d'un minimum de 20lbs par étage.

ARTICLE 9

Feu de camp, feu de joie, feu à ciel ouvert ou de débris

- 9.1. Malgré l'article 7.3, une personne peut faire un feu extérieur (camp, joie, à ciel ouvert ou de débris) si elle a obtenu un permis de brûlage de la part d'un représentant du Service de Sécurité Incendie.
- 9.2. Quiconque veut obtenir un permis de brûlage doit remplir le formulaire de demande, une fois l'obtention du permis, le fait d'allumer confirme l'acceptation des conditions suivantes :
- 9.2.1. De respecter la restriction du permis;
 - 9.2.2. De respecter la section "Émission et Validité";
 - 9.2.3. De respecter la description du type de brûlage;
 - 9.2.4. De respecter toute autre mesure de sécurité exigée par le représentant aux incendies qui est spécifiée sur le permis.
 - 9.2.5. Le requérant fait parvenir un avis écrit au Service de Sécurité Incendie de son intention de brûler des branchages au moins 3 jours ouvrables à l'avance;
 - 9.2.6. Les conditions de risque d'incendie de la SOPFEU le permettent;
 - 9.2.7. Malgré l'émission de permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service d'incendie pourra être facturé.

Pour information :

Robert Ruel

Directeur SSI

Saint-Odilon

Caserne #1, MRC Robert-Cliche

robert.ruel@bobruel.com



En ce début de saison estivale, la Municipalité vous invite à consulter la réglementation concernant les feux extérieurs et ceux à ciel ouvert.

Prendre note qu'en tout temps vous devez demander un permis de brûlage à la Municipalité pour faire un feu à ciel ouvert. Lorsqu'une interdiction de feux à ciel ouvert est spécifiée, voici ce qui est permis ou non selon la [#SOPFEU](#).



Section loisirs et culture



CAMP DE JOUR 2022



VIENS VIVRE UN ÉTÉ INOUBLIABLE

LANCEMENT DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

www.qidigo.com/u/otjodilondecranbourne



Préparez-vous amis chasseurs !

Les billets à 5\$ pour la Soirée de chasse sont déjà mis en vente. Plusieurs vendeurs en ont mais il est possible de vous en procurer auprès des membres du conseil de l'OTJ, à l'OTJ et au bureau municipal. Le souper de chasse est également en préparation. Notez bien cette date à votre agenda — 17 septembre 2022 —

0001

18^e
ÉDITION

Samedi 17 septembre 2022

**PLUSIEURS PRIX
DE GRANDE VALEUR**
seront attribués lors de cette soirée

Organisée au profit de l'O.T.J.
(Coopérative de Solidarité)

32e édition

festival

RÉCRÉATIF

de SAINT-ODILON

15 au 17 juillet 2022

Vendredi 15 juillet 2022



Dès 17h00 Tournoi balle-molle et dekhockey (16 ans et moins)

17h00 à 20h00 Bières 2 pour 6.00\$

17h00 à 21h30 Karaoke avec Josée Turcotte

Dès 21h30 Arsenic et Pépé et sa guitare

Samedi 16 juillet 2022

Dès 8h00 Tournoi balle-molle et dekhockey (16 ans et moins)

13h00 à 16h00 Animation et maquillage avec Belly-bulle animation

13h00 à 17h00 Parties amicales soccer et tournoi washer

Dès 16h00 Vincent Nadeau et Steven & Steeven



Dimanche 17 juillet 2022

Dès 8h00 Tournoi balle-molle et dekhockey (16 ans et moins)

13h00 à 17h00 Danse country avec Lyne Groleau

Inscris-toi maintenant

418 464-4040
otj@saint-odilon.qc.ca

**La Troupe de théâtre
de St-Odilon
présente la pièce**

TOI, MOI
et l'autre...



4-5-11-12
NOVEMBRE 2022

Salle municipale de St-Odilon, 20h
Réservation et détails à venir...

1er au 30 juin 2022

Défi Ensemble, tout va mieux de ParticipACTION :



Zumba
AVEC MAGALY LÉTOURNEAU
Tous les mercredis **GRATUIT**



Fais gagner Saint-Odilon



LA *Solidarité* NOURRIT L'ESPOIR

La mission du Comité d'aide de Beauceville est de venir en aide aux personnes dans le besoin, nos bénévoles préparent des paniers alimentaires chaque semaine pour les municipalités suivantes : Beauceville, St-Odilon, St-Alfred.

Avec l'augmentation rapide du coût de la vie, les besoins sont grandissants.

Une levée de fonds est présentement en cours afin de répondre aux besoins de ces gens. Vos dons sont très importants. Tous ensemble, nous pouvons faire une différence !!!!

Communiquez avec Mme Sylvie Fortin directrice du Comité d'aide de Beauceville au



116, Route Fraser, Beauceville G5X 2R3 cab@sogetel.net ou 418 774-5400

Des nouvelles de notre bibliothèque



**BIENVENUE
DANS LA BIBLIO
VIRTUELLE!**

DEMANDEZ VOTRE LUNETTE DE RÉALITÉ VIRTUELLE AU COMPTOIR DE VOTRE BIBLIO
ET VIVEZ UNE EXPÉRIENCE MÉMORABLE!

Le Réseau BIBLIO CNCA vous offre la possibilité de vivre une toute nouvelle expérience technologique : la réalité virtuelle !

Les casques ne seront disponibles qu'en consultation sur place à la bibliothèque et pendant un temps limité. Les visionnements se feront dans un espace dédié et sécuritaire de la bibliothèque. Seuls les abonnés de 13 ans et plus auront accès aux casques de réalité virtuelle afin de bien protéger le développement physique et cognitif des plus jeunes.



Informez-vous auprès de votre bibliothèque, ils seront disponibles dès l'automne.

NOUVEL HORAIRE—BIBLIO

Judi
13h à 16h
18h30 à 20h30

"La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps"

■ Votre Conseil Municipal

■ Maire:

■ Monsieur Patrice Mathieu

■ Conseillers:

■ Mesdames: Audrey Pomerleau

■ Maryse Baillageon

■ Messieurs Éric Morency

■ Michel Pigeon

■ Sylvain Carboneau

■ Vincent Poulin

Les Séances régulières du Conseil Calendrier 2022

10 janvier-7 février-7 mars-11 avril-9 mai-

6 juin-11 juillet-15 août-12 septembre-

11 octobre-7 novembre-5 décembre.

C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Le Bureau Municipal est situé au
111, rue de l'hôtel de ville à
St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0
Tél: 418-464-4801
Télécopieur: 418-464-4800
Courriel: info@saint-odilon.qc.ca

Directrice générale-secrétaire-trésorière:

Mme Dominique Giguère

Directrice générale adjointe:

Mme Mélissa Chrétien

Coordonnateur aux travaux publics:

Coordonnateur des loisirs:

Éric Tardif

Heures d'ouvertures: du lundi au jeudi de 8:00h à 12h00 et de 13h00 à 16:30h

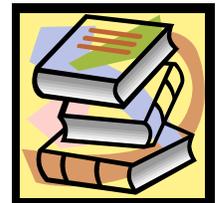
et le vendredi de 8:00h à 12h

Bibliothèque Municipale

111, rue de l'hôtel de ville

Heures d'ouvertures:

JEUDI: 13h à 16h et 18:30h à 20:30h



Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

S.v.p. veuillez respecter la date de tombée de chaque édition qui est indiquée sur la page couverture.

Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

melissa.chretien@saint-odilon.qc.ca